

CERTIFICATION

Dossier : P247413_P1

RAPPORT D'AUDIT

DEMANDEUR :	EQUIPE D'AUDIT :
Nom : FRILVAM France	Responsable d'audit (RA) : Urbain CAUCHY (LNE/DEC)
Adresse du siège social : ZA de Bidaille 74930 SCIENTRIER	Auditeur (A) : //
Site(s) audité(s)* : Scientrier	Observateur (O) : //
Nom et fonction du représentant de l'entreprise : Julia VISINONI (Apprentie Qualité)	Expert(s) (E) : //
	Superviseur (S) : //
Langue utilisée au cours de l'audit : ☒ Français ☐ Anglais ☐ Autre :	
Interprète: ☐ Non ☐ Oui (préciser son nom et sa fonction) Nom : _____ Fonction : _____	
Date de l'audit : 11 juin 2025	Durée de l'audit sur site en jour-homme : • Partie à distance : • Partie in situ : 1 jour

*indiquer les sites permanents, les sites temporaires et les sites virtuels

Constitution du rapport

Page

I	RELEVÉ DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT	2
II	INFORMATIONS RELATIVES A L'AUDIT	3
III	INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES A L'ENTREPRISE	4
IV	CONSTATATION D'AUDIT	5

La reproduction du présent document n'est autorisée que sous sa forme intégrale

L'activité d'audit est basée sur un échantillonnage des informations disponibles. L'absence de relevé de non-conformité constitue une présomption et non une preuve de conformité aux exigences auditées, et les recommandations de l'audit sont soumises à une revue indépendante avant toute décision concernant la délivrance, le maintien ou le renouvellement de la certification. En aucun cas le LNE ne saurait être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect, consécutif ou non-consécutif, corporel, moral, matériel ou immatériel, résultant de l'utilisation des informations figurant dans le rapport.

© LNE : L'usage de ce formulaire est expressément limité aux missions d'audit mandatées par le LNE

Laboratoire national de métrologie et d'essais • Etablissement public à caractère industriel et commercial
Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
info@lne.fr • lne.fr • RCS Paris 313 320 244 - NAF : 7120B - TVA : FR 92 313 320 244

RAPPORT D'AUDIT FRILVAM France	Dossier N° : P247413_P1
--	-------------------------

I Relevé des conclusions de l'audit

Conclusions sur le déroulement de l'audit : - respect des objectifs de l'audit, - toutes les activités figurant au plan d'audit ont bien été auditées, - toutes les exigences des chapitres, sous chapitres et différents alinéas des référentiels figurant au plan d'audit ont bien été auditées. Si non, justifier :	Oui ☒ ☒ ☒	Non ☐ ☐ ☐
Difficultés rencontrées : Si oui, préciser :	☐	☒

Conclusions du responsable d'audit :

Les dispositions en matière de limitation de la perte accidentelle de granulé dans l'environnement ont été prises par l'entreprise.

Les zones à risque ont été identifiées et des procédures de contrôle établies.

Les moyens nécessaires sont déployés et sont de nature à limiter au maximum les pertes de granulés.

La surveillance de ces dispositions est effective.

La sensibilisation du personnel est réalisée.

Les conclusions du responsable d'audit constituent un des éléments pris en compte par le LNE dans le processus de certification. Elles ne présumant ni ne constituent la décision de certification.

BILAN DES NON CONFORMITES ETABLIES LORS DU PRESENT AUDIT : 0

BILAN DU SOLDE DES FICHES DE NON CONFORMITE DE L'AUDIT PRECEDENT : 0

Les fiches de présence signées en réunion d'ouverture et de clôture sont transmises séparément au présent rapport.

Les fiches de NC renseignées par l'entité doivent être retournées à Urbain CAUCHY (Responsable d'Audit) avant le 30/06/2025

Note : les éléments de preuve de la mise en œuvre des corrections et des actions correctives pour les non conformités sont un préalable à la prise de décision de certification.

Subsiste-t-il des opinions divergentes sur les constats d'audit et les conclusions ? Si oui, préciser : Commentaires éventuels du représentant de l'entreprise :	Oui ☐	Non ☒
---	--	---

Date : 11/06/2025	Signature du responsable d'audit : Original signé Urbain CAUCHY	Signature du représentant de l'entité : Original signé Valant attestation de remise du présent rapport Julia VISINONI  FRILVAM FRANCE SAS Z.A. de Bidaille 74930 SCIENTRIER
----------------------	--	---

Tél. +33 (0) 450 700 855 - Fax +33 (0) 450 701 801
SIREN 449 116 763 - TVA FR 28 449 116 763

RAPPORT D'AUDIT FRILVAM France	Dossier N° : P247413_P1
--	-------------------------

II Présence réunion d'ouverture et de clôture

Nom Prénom	Fonction	Réunion d'ouverture	Réunion de clôture
Julia VISINONI	Apprentie Qualité	11/06/2025 09h00	11/06/2025 17h00
Urbain CAUCHY	Auditeur		

Informations relatives à l'audit

II.A Type d'audit

Admission / Initial	☒	Suivi année / N°:	☐
Supplémentaire	☐	Autres (préciser)	☐
Extension	☐	Pré-audit	☐

II.B Critères de l'audit

Document de référence : Décret 2021-461 du 16/04/21 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement.

Manuel qualité de l'entreprise (édition en vigueur) : MQ du 07/02/2024

II.C Objectifs de l'audit

Evaluer l'aptitude de l'entreprise :

- À vérifier l'existence et la mise en œuvre effective du système qualité mis en place et sa conformité aux exigences des référentiels applicables
- À vérifier la méthodologie et la validité des essais conformément aux dispositions des référentiels applicables
- À vérifier que les contrôles ont été effectués régulièrement
- À assurer la conformité du produit aux dispositions des référentiels applicables ;

II.D Portée de l'audit

Référentiels et produits certifiés

Libellé décrivant le champ de l'audit : (numéro(s) de certificat ou catégorie(s) de produits)

Application du décret n°2021-461 du 16 avril 2021 (Prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement) sur le site de SCIENTRIER Audit initial GPI

Eventuelles différences constatées par rapport au dossier de demande, y compris éventuelle demande formulée au cours de l'audit par l'entreprise et suite donnée par l'équipe d'audit

Pas de différence.

RAPPORT D'AUDIT

FRILVAM France

Dossier N° : P247413_P1

III Informations générales relatives à l'entreprise

Quantité totale de granulés plastiques industriels dans l'Entreprise

Environ 179 600T au total
Production principalement constituée de
PE, PS, PET
Conditionné en sac de granulé de 15 kg ou
octabin de 500 Kg à 1 Tonne

Granulés de plastiques industriels

Poudre

Dimension mini 200 µm

Granulés PE,PS,PET

Dimension environ 3X2 mm

Présentation de l'entreprise et contraintes spécifiques à l'entreprise (compte tenu de son activité et de son organisation) :

La société FRILVAM est une entreprise familiale disposant de 3 unités de production, 2 en Italie et 1 en France. Le siège est situé en Italie à Milan, elle est spécialisée depuis 70 ans dans la conception et la fabrication de colorants plastiques sous forme de produits semi-finis de polymères thermoplastiques, appelés Masterbatches. Ses marchés sont pour l'essentiel l'industrie alimentaire, les jouets, l'automobile, l'ameublement extérieur, la cosmétique ainsi que les équipements sportifs.

Elle dispose pour cela de 6 lignes d'extrusion /granulation et emploie actuellement 15 personnes sur ce site.

Matières utilisées

Elle extrude divers types de matière PE, PS, PET extrudées et granulés livrés en sacs de 25 kg en sacs.

Sa production annuelle est de 580 T pour 2024.

Son stock matière sur le site est de 179 600T toutes matières confondues.

La société dispose pas de broyeur et utilise un prestataire pour revaloriser ses 3 principales matières extrudées.

Environnement

- Le site dispose de 15 zones au total qui ont été identifiées et classifiées avec un niveau de risque des rejets GPI sur le document MOD 15.20.
- 1 zone de stockage extérieures de matières premières celles-ci sont équipées du matériel de nettoyage adapté ainsi qu'une fiche d'instruction IST 15.15 "gestion de prévention des pertes de GPI"
- 1 zone de déchargement / expédition et le quai de la benne de déchets dispose d'une grille de filtration contrôlée chaque semaine instruction MOD 15.22 "suivi des dispositifs de confinement et récupération" chaque vendredi. Le matériel de nettoyage y est présent en cas de chutes accidentelles (balais, pelles, aspirateur si besoin).
- Une fiche d'instruction/vérification prévoit un contrôle mensuel de l'état des zones, avec la vérification de la présence du matériel de nettoyage dans les espaces dédiés instruction MOD15.23 "suivi des équipements".
- Aux abords extérieurs de la société, on recense 13 grilles de récupération des eaux pluviales réparties tout autour du site. En complément, une quarantaine de points de collecte ont été identifiés et représentés sur un plan d'évacuation des eaux.
Parmi ces dispositifs, seules deux grilles sont considérées comme critiques au regard des exigences environnementales et des risques de pollution par les granulés plastiques industriels (GPI).
Il s'agit de la grille située dans la zone de déchargement et d'expédition (Zone 1), et de celle se trouvant au quai de la benne à déchets (Zone 12), qui constitue le point de concentration principal des flux avant rejet vers le réseau public.
Ces deux grilles critiques sont équipées de systèmes de filtration spécifiques afin de piéger d'éventuelles fuites de granulés.
- Le périmètre de la société ne dispose pas de bordures en béton, la pelouse est contact direct avec le bitume.

RAPPORT D'AUDIT

FRILVAM France

Dossier N° : P247413_P1

Présentation de l'entreprise et contraintes spécifiques à l'entreprise (compte tenu de son activité et de son organisation) :

- Une analyse de la qualité de l'eau rejetée était réalisée annuellement par le laboratoire LAEPS mandatée par la société voisine qui a récemment déposée le bilan, les résultats obtenus n'ont jusqu'à présent pas générés de remarque ou réclamation.
- Les abords extérieurs sont balayés systématiquement dès que nécessaire lors de l'audit aucune présence de GPI n'a été constatée.
- A l'intérieur de l'atelier les déversements accidentels de matière sont nettoyés systématiquement dès constat pour éviter tout déplacement des GPI vers l'extérieur.
- Le système de refroidissement à l'eau à l'intérieur tourne en boucle fermée et dispose de multiples filtres arrêtant les boues et GPI éventuels, son suivi est planifié et le risque de contamination vers l'extérieur n'est pas possible.

IV Constatation d'audit

Traitement des réclamations :

- pour les sites certifiés : examen des enregistrements – nombre de réclamations et suivi
- transmises par le LNE (s'il y a lieu)

Les éventuelles réclamations sont traitées dans le cadre des incidents environnementaux réceptionnés par le site. Aucune réclamation n'a été notifiée à ce jour.

Références des procédures examinées au cours de l'audit :

Procédures associées :

Alinéa de l'article D.541-362	Dispositions
a	Plan du site avec identification des zones à risque GPI présentée dans la procédure MOD 15.20 " Rev.00 Date 23/01/25 version Procédure "IDENTIFICATION DES ZONES"
b et g	Plan de surveillance est réalisée par rotation du personnel de l'atelier chaque vendredi avec émargent. Un audit vérification semestrielle réalisé par la RQ de la bonne application, elle réalise également le contrôle des emballages chaque mois MOD 15.24 date 23/01/25
c	Instruction IST 15.15 "GESTION DE PREVENTION DE PERTES DE GPI"
d	Nettoyage du décanteur des eaux de pluies : Fiche de contrôles des filtres MOD 15.22 du 23/01/25 "SUIVI DES DISPOSITIFS DE CONFINEMENT ET RECUPERATION"
e	Inventaire et contrôle de la présence et de l'état du matériel MOD 15.23 du 23/01/25 "SUIVI DES EQUIPEMENTS"
f	Formation et sensibilisation : Fiche d'émargement du personnel sensibilisé et en charge de la surveillance effectuée le 28/01/2025 - Une sensibilisation au GPI est également intégrée au livret d'accueil des nouveaux arrivants. - 8 points d'affichage sur le site pour la sensibilisation et les instructions à suivre en cas de déversement accidentel. - Support de formation GPI MOD 15.25 du 23/01/25
g	Audit de surveillance MOD 15.26 du 23/01/25 "GRILLE D'AUDIT SEMESTRIEL"

RAPPORT D'AUDIT

FRILVAM France

Dossier N° : P247413_P1

Texte de référence : article D.541-362 du décret n°2021-461 du 16 avril 2021	Conforme	N° de la fiche de non-conformité
Adopter des procédures prévenant la dispersion de granulés de plastiques industriels dans l'environnement. Elles visent à :		
• Identifier les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	X	
• Vérifier périodiquement que les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination de ces granulés dans l'environnement	X	
• Confiner et ramasser tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	X	
• Procéder régulièrement au nettoyage des bassins de rétention situés en amont des équipements mentionnés au premier alinéa de l'article D. 541-361 et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	X	
• Inventorier et s'assurer régulièrement du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs mentionnés à l'article D. 541-361;	X	
• Former et sensibiliser, notamment par voie d'affichage, le personnel et les tiers intervenant sur le site.	X	
• Réaliser des contrôles internes semestriels de ces procédures.	X	

IV.A Définition

Définition

Non-conformité : Non-satisfaction d'une exigence (cf. définition de l'ISO 9000 : 2015)

Action corrective: Action visant à éliminer la cause d'une non-conformité et à éviter qu'elle ne réapparaisse (cf. définition de l'ISO 9000 : 2015).

Correction: Action visant à éliminer une non-conformité détectée (cf. définition de l'ISO 9000 : 2015).